

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 janvier 2003

Original: français

**Lettre datée du 27 janvier 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Comme vous le savez, mon Conseiller chargé des missions spéciales en Afrique, Ibrahim Gambari, participe activement à la promotion du processus de paix en Angola. Les efforts qu'il a engagés ont eu une incidence positive sur les relations entre le Gouvernement angolais et l'Organisation des Nations Unies. Le 14 septembre 2002, j'ai nommé M. Gambari mon Représentant spécial chargé de la mise en oeuvre de la résolution 1433 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 15 août 2002.

M. Gambari a présidé avec succès la Commission mixte, instrument de dialogue élargi entre le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) avec la participation de la troïka des observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), conçu pour trouver une solution aux questions touchant à la réconciliation nationale et à la réalisation des tâches qui restent à accomplir en vertu du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe). La Commission mixte a achevé ses travaux le 21 novembre dernier et M. Gambari est revenu au Siège, où il continue d'exercer ses fonctions de Représentant spécial non résident, et aide les autorités angolaises et l'UNITA à surmonter les difficultés liées à la réinsertion sociale des personnes démobilisées, encourage le respect des droits de l'homme et oeuvre en faveur de la réconciliation nationale.

En outre, M. Gambari me fournit régulièrement des avis sur d'autres questions concernant l'Afrique et sur les travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Au titre des propositions que j'ai soumises à l'Assemblée générale en vue d'aller plus loin dans le changement, j'ai décidé de confier aussi à M. Gambari la tâche de coordonner et d'orienter l'établissement des rapports relatifs à l'Afrique au Secrétariat et de placer sous sa responsabilité les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

M. Gambari continuera de me fournir des avis sur certaines questions relatives à l'Afrique, à ma demande, reste associé aux initiatives visant à renforcer la paix en Angola, harmonise l'appui du Secrétariat au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale et coordonne et oriente l'établissement des rapports relatifs à l'Afrique au Secrétariat.



Pour les raisons qui viennent d'être exposées, j'ai donc décidé de prolonger jusqu'au 28 février 2004 le mandat de M. Gambari, en sa qualité de Conseiller chargé des missions spéciales en Afrique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
